Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_093_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 11 juin 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Marie-Annick DREANO donne pouvoir à Kristyna ROGER, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Erwan LE SAUX donne pouvoir à Marie-Andrée JOUBAUD, Kevin BASNARY donne pouvoir à Pierre MINVIELLE, Clémence BARBÉ donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillère absente :
Nathalie CHEFDOR

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

OBJET : N°CM-093/2026 – ÉDUCATION – RÉNOVATION DE L'ÉCOLE JULES VERNE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Rapporteur : Karine PRUNIER

La ville de Ploërmel a fait le choix de rénover le groupe scolaire Jules Verne. Cette opération comprend le désamiantage, la rénovation thermique et l'adaptation fonctionnelle de l'ancienne école élémentaire Jules Verne en groupe scolaire (élémentaire et maternelle), par phases, afin d'assurer la continuité de service. L'enveloppe globale de l'opération inscrite au budget de la ville de Ploërmel s'élève à 5 500 000 € TTC.

Dans le cadre de cette opération, la ville de Ploërmel a désigné la SEMBREIZH comme mandataire pour le suivi de l'opération de rénovation du groupe scolaire Jules Verne.

L'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération est le groupement représenté par l'agence FABER dont les missions porteront sur l'ensemble des éléments de programme suivants :

- Le désamiantage par phases,
- La rénovation thermique des locaux,
- La rénovation et l'adaptation fonctionnelle des locaux,
- La désimperméabilisation de la cour,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_093_2026-DE

Afin de respecter le planning de cette opération, il a été convenu de dissocier la consultation de travaux de désamiantage de la consultation de travaux de rénovation. Ainsi, les travaux de désamiantage ont déjà été attribués.

La consultation pour les travaux de rénovation a été lancée suivant la procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire réparti en 16 lots (hors lot désamiantage) :

Lots	Désignation
2	Terrassement- VRD
3	Gros-œuvre
4	Étanchéité
5	Ravalement
6	Menuiseries extérieures
7	Serrurerie
8	Menuiseries intérieures – Agencement
9	Isolation – Cloisons – Doublages
10	Faux-plafonds
11	Revêtements de sols
12	Peinture – Revêtements muraux
13	Nettoyage
14	Plomberie – CVC
15	Électricité – SSI
16	Panneaux photovoltaïque
17	Espaces verts

L'avis d'appel public à la concurrence fixait la date limite de remise des offres au 29 mai 2026 à 12h00.

Le règlement de la consultation prévoyait pour l'attribution du marché que le jugement des offres donne lieu à un classement selon les critères suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	40.0
2 – Valeur technique	60.0

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n°D-001/2025 du 14 janvier 2025, relative à la désignation de la SEMBREIZH en tant que mandataire de l'opération de rénovation du groupe scolaire Jules Verne,

Vu la délibération n°CM-107/2025 du 23 octobre 2025 relative à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de rénovation du groupe scolaire Jules Verne,

Vu la délibération n°CM-018/2026 du 5 février 2026 relative à l'attribution anticipée du marché de travaux de désamiantage,

Vu l'avis favorable de la commission « marchés à procédure adaptée » du 11 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_093_2026-DE

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 32
. Pour : 32
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 32
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises suivantes, qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses au vu du classement des offres proposé par la commission « marché à procédure adaptée » selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation :

Lots	Titulaire	Montant (€ HT)
2	EUROVIA (Theix-Noyalo, 56)	275 084,90 €
3	CHANSON (Chateaubourg, 35)	310 000,00 €
4	ETANDEX (Montgermont,35)	256 400,00 €
5	GOLFE PEINTURE (Vannes, 56)	30 400,00 €
6	REALU (Hennebont, 56)	293 000,00 €
7	LH METAL (Ploumagoar, 22)	219 178,47 €
8	DELALANDE (Guégon, 56)	257 273,90 €
9	SOPLAC (Lorient, 56)	159 300,00 €
10	GAUTHIER (Guichen, 35)	66 807,80 €
11	GOLFE PEINTURE (Vannes, 56)	160 000,00 €
12	GOLFE PEINTURE (Vannes, 56)	45 300,00 €
13	PROPRETÉ MORBIHANNAISE (Plescop, 56)	8 009,84 €
14	SANITHERM (Saint-Avé, 56)	417 057,07 €
15	PICARD ELECTRICITÉ (Concoret, 56)	221 523,92 €
16	GAROS ÉNERGIE (Bouguenais, 44)	62 069,40 €
17	GOLFE BOIS CRÉATION (Landévant, 56)	72 112,02 €

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les marchés ainsi attribués et à effectuer toutes les démarches nécessaires en lien avec cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au projet sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PLOËRMEL

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.